



CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

1220-CPR-1913

Conformément au règlement (UE) 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement Produits de Construction ou CPR), ce certificat est applicable au produit de construction

Biofire

Revêtement de mortier pour applications de résistance au feu

Mis sur le marché sous le nom :

TRIA - Serviços, Materiais e Equipamentos SA

**Parque Industrial Manuel Lourenço Ferreira 43
PT-3450-232 Mortágua (Viseu), Portugal**

Fabriqué dans le centre de production **Selon l'Annexe N de l'ETA 18/1087 veillée par l'ITeC**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans

L'ETA 18/1087 délivré le 21.03.2019
et
EAD 350140-00-1106,

conformément au système 1 pour les prestations indiquées dans l'ETA ont été appliquées et que le contrôle de la production en usine par le fabricant fait l'objet d'une évaluation afin de garantir la **constance des performances du produit de construction.**

Ce certificat a été accordé pour la première fois le **22.03.2019** et reste en vigueur tant que l'ETE est valide et tant que les conditions de fabrication ou le contrôle de la production en usine n'ont pas changé de manière significative, ou que le certificat n'a pas été suspendu ou retiré par l'ITeC.

Ferran Bermejo Nualart
Le directeur technique ITeC

